

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION 06.09.2024	L'an deux mille vingt-quatre Le 12 septembre à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,
DATE D’AFFICHAGE 06.09.2024	<u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme SANSONE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. CARON, M. COPIER, M. BERTHY
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 19	<u>Absents excusés :</u> Mme AUFFRET, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme MAES, M. WISNIEWSKI
PRESENTS 12	<u>Absente non excusée :</u> Mme DE PUERTAS JOSEPH
VOTANTS 16	<u>Pouvoirs :</u> Mme AUFFRET à Mme SANSONE M. BAVIERE à Mme PLUZANSKI Mme VAN DER BEKEN à M. GUIARD Mme MAES à Mme DELTRUC
	<u>SECRETAIRE :</u> M. CARON Jérémie a été élu secrétaire de séance
Délibération N° 02.24 <u>Objet :</u> Désignation d'un titulaire et suppléant concernant l'adhésion au SIEVV	Sur proposition de Monsieur le Maire et suite à la délibération n° 08/24 du conseil municipal en date du 27 juin 2024, concernant l'adhésion, à compter du 1 ^{er} janvier 2025, de la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de Viosne (SIEVV). L'assemblée doit désigner deux délégués : un titulaire et un suppléant. Le conseil municipal après avoir délibéré et à l' UNANIMITÉ : DÉSIGNE : - Monsieur WISNIEWSKI Nicolas, titulaire - Monsieur COPIER David, suppléant Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 18/09/2024 <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>